



Recommandations dans le cadre du budget fédéral 2024

Liste de recommandations

Dans le budget fédéral de 2024, le gouvernement du Canada devrait :

Accorder la priorité à l'accès à l'alimentation et l'augmentation de la consommation de fruits et légumes

1. soutenir le renforcement des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire pour tous les Canadiens en adoptant une optique pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire, et en faisant de la production alimentaire et de l'accès à l'alimentation une priorité pangouvernementale dans la législation, les politiques et la gestion des crises;
2. accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement, notamment grâce aux premières actions du nouveau Bureau de la chaîne d'approvisionnement, et veiller à ce que la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement reflète les besoins de la chaîne d'approvisionnement des produits frais et le mouvement des produits hautement périssables;
3. faire avancer les mesures de promotion de la recommandation du Guide alimentaire canadien de remplir la moitié de son assiette de fruits et légumes, y compris en finançant l'élaboration d'une Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et un programme national de repas nutritifs pour les écoles;
4. engager des investissements suffisants et continus en immobilisations pour permettre l'amélioration de l'infrastructure, y compris dans les ports canadiens, et allouer des fonds dédiés aux projets soutenant les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, y compris l'amélioration de l'infrastructure de la chaîne du froid;
5. soutenir les mesures visant à améliorer la surveillance gouvernementale des ports du Canada et fournir des ressources aux ministères pour qu'ils travaillent de façon proactive avec les administrations portuaires et d'autres intervenants afin de mettre en place un processus officiel permettant le mouvement des denrées alimentaires et des biens essentiels par l'entremise des points d'entrée en cas d'événements ou de perturbations d'urgence – y compris la mise en œuvre d'une disposition permettant le mouvement de produits frais semblables à ceux en place pour les grains en vertu du Code canadien du travail;
6. établir des voies d'accès prioritaires aux points d'entrée et élargir les programmes à l'intention des négociants dignes de confiance afin de simplifier davantage le mouvement des produits essentiels et périssables à la frontière canadienne;

Stabilité du secteur

7. créer une fiducie légale réputée limitée, telle qu'établie dans le projet de loi C-280, Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, afin d'assurer une protection financière essentielle à la production de vendeurs;
8. fournir un soutien financier pendant les deux ou trois premières années en vue de la création d'un Bureau d'arbitrage du code de l'alimentation, qui sera essentiel pour faire progresser la formation, l'éducation, les services de règlement des différends et la surveillance nécessaires à l'établissement d'un code de conduite pour l'industrie alimentaire dirigé par l'industrie et qui fonctionne aux côtés de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes;

Durabilité

9. s'engager à mettre des ressources à disposition pour que la collaboration avec le secteur soit établie dès le départ et qu'elle se déroule en continu, ce qui permettrait aux réglementations, politiques et programmes gouvernementaux de soutenir efficacement la durabilité économique, sociale et environnementale à long terme du secteur agroalimentaire canadien, notamment en mettant en œuvre un cadre réglementaire pour les nouveaux produits et les nouvelles technologies, et en atténuant les risques de l'adoption de pratiques environnementales plus durables;
10. faire des investissements stratégiques dans des outils comme l'Indice national sur le rendement agroalimentaire, le Centre de lutte antiparasitaire, la nouvelle Agence canadienne de l'eau et d'autres, pour soutenir une stratégie agricole durable efficace ;
11. soutenir les entreprises dans l'identification et la navigation des programmes environnementaux disponibles, et reconnaître de façon raisonnable les efforts déployés par le passé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement;
12. élaborer une stratégie à long terme pour une gestion durable de l'eau pour tous les Canadiens, y compris assurer une source d'eau sûre pour l'agriculture;
13. fournir des fonds et des ressources fédéraux pour des efforts accrus visant à réduire la perte et le gaspillage de nourriture dans toute la chaîne d'approvisionnement afin de tirer parti du travail du Programme de récupération d'aliments excédentaires et du Défi de réduction du gaspillage alimentaire;

Plastiques, emballages et économie circulaire

14. collaborer avec l'industrie sur une approche systémique pour trouver des solutions de réduction des déchets d'emballages qui s'appuient sur des données probantes et qui comprennent une combinaison d'investissements dans l'éducation, l'innovation et les infrastructures essentielles. Cette approche pourrait comprendre la mise en place d'un groupe d'experts pour aider à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour les systèmes alimentaires et de fruits et légumes frais;
15. soutenir financièrement les efforts consentis par le secteur en ce qui concerne l'innovation en matière d'emballage pour concevoir, faire certifier et élargir la disponibilité des solutions d'emballages

alimentaires, notamment des autocollants PLU compostables, en vue de compenser les coûts qui seraient autrement à la charge des consommateurs;

16. assurer le leadership et le financement du gouvernement fédéral afin de soutenir l'élaboration d'une collecte harmonisée, efficiente et rentable du recyclage et du compostage au sein des collectivités partout au Canada, notamment par la mise en place de plans de collecte des données efficaces et harmonisés à l'échelle nationale sur le recyclage et les déchets. Dans le cadre de cet effort, le gouvernement du Canada devrait penser à mettre en œuvre un Fonds d'accélération vers une économie circulaire pour aider les gouvernements municipaux à financer l'amélioration et la modernisation de leurs systèmes de collecte des déchets, accélérant ainsi la transition vers une économie circulaire;

Main-d'œuvre

17. engager un financement pour la prestation d'une Stratégie nationale sur la main-d'œuvre agricole qui tient compte des besoins existants et futurs en main-d'œuvre et en compétences de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
18. faire progresser l'élaboration et la mise en place d'un programme d'employeurs reconnus afin de simplifier et normaliser davantage le processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail et de rendre permanente la mesure temporaire qui permet actuellement aux employeurs des industries clés ayant fait état de pénuries de main-d'œuvre d'employer jusqu'à 30 % de leur effectif par l'entremise du Programme des travailleurs étrangers temporaires;

Innovation et infrastructure

19. fournir un financement pour l'innovation et un soutien pangouvernemental spécifique à la chaîne d'approvisionnement des produits frais pour favoriser la compétitivité continue de l'industrie;
20. augmenter de façon permanente le financement de base de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) afin de soutenir un système de réglementation robuste, basé sur la science, comme des activités de collecte des données sur la surveillance de l'eau, et augmenter le financement du Centre de la lutte antiparasitaire pour faciliter l'évaluation et l'approbation de nouvelles solutions en matière de lutte antiparasitaire;
21. assurer un financement suffisant et dévoué pour soutenir l'expansion rapide de l'infrastructure 5G et la couverture des services de téléphonie mobile pour tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes;
22. fournir un financement fédéral suffisant et dévoué pour investir dans l'infrastructure rurale, y compris les routes, l'énergie, le logement abordable, les transports publics et l'infrastructure de services;

Modernisation réglementaire et amélioration de la compétitivité

23. appliquer une optique de la compétitivité cohérente pour l'élaboration et l'examen de la réglementation, et s'engager à déployer des ressources interministérielles, comme l'Outil 4 d'évaluation de la compétitivité du Conseil du Trésor et la Boîte à outils de la schématisation du parcours d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de favoriser une meilleure compréhension par le gouvernement des répercussions des politiques et des règlements proposés, d'examiner le fardeau

réglementaire cumulatif et de s'assurer que les règlements d'un ministère n'empêchent pas la conformité aux règlements d'un autre ministère, ni la capacité de l'industrie d'atteindre les objectifs du gouvernement;

24. faire progresser le projet de loi C-359, la *Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les semences et la Loi sur les produits antiparasitaires (enregistrement, homologation et approbation provisoires)*, au moyen d'une mesure législative gouvernementale afin de veiller à ce que les agriculteurs aient accès en temps opportun aux intrants de culture comme le fourrage, les graines et les produits pour la lutte antiparasitaire;
25. allouer des ressources permanentes et prévisibles pour permettre l'examen cyclique des normes biologiques canadiennes et jouer un rôle actif et stratégique dans l'établissement et le maintien des normes de production biologique et leur harmonisation avec les principaux partenaires commerciaux.